

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
De la commune d'ECUEILLE**

Séance du 01 avril 2025

---

Sous la présidence de Jean AUFRERE, Maire de la commune

La Convocation a été adressée le 19 mars 2025

L'ordre du jour du Conseil Municipal sera le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 28.01.2025
- Vote des Comptes Financiers Unique Budget principal et annexes
- Affectation des résultats du Budget principal et du Budget Locaux Commerciaux
- Vote des taux des contributions directes locales
- Vote des Budgets prévisionnels 2025 Budget Principal et Annexes
- Tarifs de la pêche 2025
- Questions diverses

---

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril le Conseil Municipal de la Commune d'Ecueillé (Indre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean AUFRÈRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2025

PRESENTS : Jean AUFRERE Alain POURNIN, Annie CHRETIEN Jean-Michel RABIER, Christine MARTIN, Alexandre BARDET, David BOURBON, Anne DAVID, Fabrice LOUBET, François LURDE, Bernadette TAILLE, Alain PEGUE

ABSENTES : Anaëlle AUCOMTE, Évane LANFANT,

ABSENTE excusée : Gaëlle WILLEMS,

POUVOIR : Gaëlle WILLEMS donne pouvoir à Jean Michel RABIER

Secrétaire de séance : Annie CHRETIEN

M AUFRERE propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour suite à une demande de subvention reçue après la convocation :

- Subvention pour un spectacle sur la Résistance dans l'Indre

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025 sans aucune observation.

**DELIB 2025-11: Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75902  
LOTISSEMENT**

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				0,96		0,96
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>				0,96		0,96
Résultats de clôture				0,96		0,96
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				0,96		0,96
<b>Résultats définitifs</b>				<b>0,96</b>		<b>0,96</b>

**Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité,  
M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget LOTISSEMENT de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-11-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-12: Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75901  
LOCAL COMMERCIAL**

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			47 738.08		47 738.08	
Opérations de l'exercice	7 377.28	52 174.16	15 616.07	16 793.44	22 993.35	68 967.60
<b>TOTAUX</b>	7 377.28	52 174.16	63 354.15	16 793.44	70 731.43	68 967.60
Résultats de clôture		44 796.88	46 560.71		1 763.83	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	7 377.28	52 174.16	63 354.15	16 793.44	70 731.43	68 967.60
<b>Résultats définitifs</b>		<b>44 796.88</b>	<b>46 560.71</b>		1763.83	

**Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité,  
M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget LOCAL COMMERCIAL de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-12-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-13 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET  
75903 ASSAINISSEMENT**

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		44 539.26		41 847.83		86 387.09
Opérations de l'exercice	48 420.05	52 077.99	71 749.11	99 367.08	120 169.16	151 445.07
TOTAUX	48 420.05	96 617.25	71 749.11	141 214.91	120 169.16	237 832.16
Résultats de clôture		48 197.20		69 465.80		117 663.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	48 420.05	96 617.25	71 749.11	141 214.91	120 169.16	237 832.16
Résultats définitifs		48 197.20		69 465.80		117 663.00

**Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité, M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget ASSAINISSEMENT de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-13-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-14 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75900  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

---

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		108 558,73	338 311,86		338 311,86	108 558,73
Opérations de l'exercice	1 283 392,28	1 558 886,87	562 964,24	794 045,03	1 846 356,52	2 352 931,90
<b>TOTAUX</b>	<b>1 283 392,28</b>	<b>1 667 445,60</b>	<b>901 276,10</b>	<b>794 045,03</b>	<b>2 184 668,38</b>	<b>2 461 490,63</b>
Résultats de clôture		384 053,32	107 231,07			276 822,25
Restes à réaliser			502 807,21	317 944,89	502 807,21	317 944,89
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 283 392,28</b>	<b>1 667 445,60</b>	<b>1 404 083,31</b>	<b>1 111 989,92</b>	<b>2 687 475,59</b>	<b>2 779 435,52</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>384 053,32</b>	<b>292 093,39</b>			<b>91 959,93</b>

**Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité, M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-14-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-15: Budget local commercial: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Budget 75901**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean AUFRERE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	Affectation	RÉSULTAT exercice 2024	RESTE A REALIS ER 2024	SOLDE DES RAR	CHIFFRE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-47 738,08		1 177,37	RAR Dépenses	0,00	-46 560,71
				RAR Recettes		
FONCTIONNEMENT	47 738,08	47 738,08	44 796,88			44 796,88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024</b>		<b>44 796,88</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>44 796,88</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)		<b>0,00</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>44 796,88</b>
<b>Pour mémoire</b>		
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001		<b>46 560,71</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>		<b>-1 763,83 €</b>
En cas de section de fonctionnement en déficit :		
Déficit à reporter (ligne D002)		<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture 036-213600695-20250401-2025-15-DE

Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-16 Budget Principal Commune : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT -BUDGET 75900**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean AUFRERE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	Affectation	RÉSULTAT exercice 2024	RESTE A REALISER 2024	SOLDE DES RAR	CHIFFRE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-338 311,86		231 080,79	RAR Dépenses	-184 862,32	-292 093,39
				502 807,21		
				RAR Recettes		
				317 944,89		
FONCTIONNEMENT	493 316,96	384 458,23	275 494,69			384 353,42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>384 353,42</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	292 093,39
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	92 260,03
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>292 093,39</b>
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	107 231,07
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>92 260,03 €</b>
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

## **DELIB 2025-17 : Taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2025**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2025.

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux de 2024 puisque le produit attendu d'un montant de 523 307 € suffira à équilibrer le budget de la commune présenté tout à l'heure  
Ainsi Monsieur Le Maire propose de voter les taux pour 2025 ainsi qu'il suit :

Désignation des taxes	Taux définitivement fixés	Calcul du produit résultant des taux votés	
		Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	<b>36.92%</b>	1 194 000	440 825 €
Taxe foncière (non bâti)	<b>47.47%</b>	128 000	61 189 €
Taxe Habitation	<b>14.31%</b>	148 800	21 293 €

Le produit fiscal attendu pour 2025 des trois taxes est de **523 307 €**.

**Le conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les taux tels qu'indiqués ci-dessus.**

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-17-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

## **DELIB 2025-18 : Vote du Budget 75902 LOTISSEMENT La Torlière 2025 (Budget annexe)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Lotissement 2025 de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 19 810.00 €

Section d'Investissement : 19 810.96 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget annexe du Lotissement de la Torlière 2025 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-18-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-19 : Vote du Budget 759001 – LOCAL COMMERCIAL 2025 (Budget annexe)**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget LOCAL COMMERCIAL de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 22 507.63 €

Section d'Investissement : 56 560.71 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget annexe des locaux commerciaux voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-19-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

**DELIB 2025-20 : Vote du Budget 75903- ASSAINISSEMENT 2025 (Budget annexe)**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Assainissement 2025 de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 97 974.82 €

Section d'Investissement : 125 189.48 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget annexe de l'assainissement 2025 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-20-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

## DELIB 2025-21 Vote du Budget 75900 Primitif 2025 de la commune (Budget principal)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 1 572 362.16 €

Section d'Investissement : 1 311 597.32 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget principal 2025 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-21-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

## DELIB 2025-22 : Tarif Pêche dans l'étang communal 2025

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que la pêche dans l'étang communal sera ouverte de 7 heures ½ à 21 heures :

- Les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 mai 2025 inclus,
- Tous les jours du 29 au 01 juin 2025 (pont de l'Ascension) et du 2 juin 2025 au 30 septembre 2025 inclus.

La pêche sera toutefois interdite - le 14 juillet et réservée au concours organisé dans le cadre des jeux pour les enfants.

Les tarifs sont maintenus, à savoir (pour 2 lignes maximum) :

Enfants de moins de 12 ans (qui sont tenus d'être accompagnés par un adulte) : gratuit,

Enfants de 12 à 15 ans (qui sont tenus d'être accompagnés par un adulte) :

- 20 € pour l'année,
- 2 € la journée,
- 1 € la demi-journée.

Enfants de plus de 15 ans et adultes :

- 52 € pour l'année,
- 6 € la journée,
- 4 € la demi-journée.

La régie de recettes instituée pour l'encaissement des produits à la mairie d'Ecueillé pour l'étang communal est tenue sous forme de cartes.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-22-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

## **DELIB 2025-23 : Attribution d'une subvention pour un spectacle sur la Résistance dans l'Indre**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention d'un montant de 500 € a été déposée par M. Marville, professeur d'histoire au Collège Calmette et Guérin d'Écueillé. Cette aide financière vise à soutenir l'organisation d'un spectacle sur la Résistance dans l'Indre, proposé par la compagnie de théâtre « L'Oreille à Plume », pour un coût total de 3 100 €.

Ce spectacle sera présenté aux collégiens le vendredi 4 juillet 2025 au sein de l'établissement, puis ouvert à tous les publics dans les rues d'Écueillé le samedi 5 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 500 € au **FSE du Collège Calmette et Guérin d'ECUEILLE** pour la réalisation de cet événement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65738 du budget principal 2025.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600695-20250401-2025-23-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

## **Questions diverses**

---

### **1. Vol aux ateliers municipaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol a eu lieu aux ateliers municipaux dans la nuit du 21 au 22 mars 2025. Parmi les objets dérobés figurent un camion-benne, plusieurs outils, un souffleur à feuilles et une tronçonneuse et trois portes ont été fracturées.

### **2. Fête de Saint-Barnabé 2025 – Brocante du 15 juin**

Les conseillers municipaux sont invités à distribuer des flyers aux exposants des différentes brocantes organisées dans les environs d'Écueillé afin de promouvoir l'événement.

### **3. Éclairage public**

- Une demande est formulée pour que l'éclairage public soit rallumé à 6h00 du matin, suite au passage à l'heure d'été.
- Jean-Michel RABIER fait un point sur l'avancement des travaux d'éclairage public. Un total de 28 points lumineux permanents a été validé afin de renforcer la sécurité.
- Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité d'éteindre l'éclairage public à partir de 21h30, à l'exception des points lumineux permanents.
- Christine Martin signale une baisse d'intensité de l'éclairage avenue de la Gare. Jean-Michel RABIER précise qu'il s'agit de lampes à basse consommation.
- Jean Michel RABIER informe également qu'une nouvelle armoire électrique avec prises sera installée place du 8ème Cuirassiers, en remplacement de l'ancienne. Les commerçants ambulants devront prévoir des prises européennes pour se brancher.

#### **4. Repas du 14 juillet**

Le Conseil Municipal souhaite faire appel au restaurant La Belle Époque ainsi qu'au boucher local pour l'organisation du repas du 14 juillet. Annie Chrétien est chargée de les rencontrer afin de définir les propositions possibles.

#### **5. Feu d'artifice du 14 juillet**

- L'entreprise Magniez ARTIFICE a été retenue pour le spectacle pyrotechnique, pour un montant de 4 500 €.
- Christine Martin demande l'installation d'un éclairage sur le chemin menant au camping afin de sécuriser le retour du public après le feu d'artifice. Monsieur le Maire s'engage à solliciter les services techniques pour cette mise en place.

#### **6. Cérémonie du 8 mai**

Alexandre BARDET informe qu'il ne pourra pas être présent cette année pour porter le drapeau lors de la cérémonie du 8 mai. Fabrice LOUBET se propose de le remplacer.

#### **7. Concert de Printemps**

François LURDE informe qu'il aura lieu le samedi 26 avril à 20 h à la salle des fêtes d'ECUEILLE

#### **8. Installation d'une boîte à livres**

Alain PEGUÉ annonce avoir terminé la fabrication d'une **nouvelle boîte à livres**, qui sera installée dans la semaine sur la place du **8ème Cuirassiers**.

#### **9. Sécurisation routière**

Christine MARTIN demande l'installation d'un panneau STOP à la sortie de la rue Maurice Gauvain. Alain POURNIN se charge d'étudier la faisabilité de cette demande.

#### **10. Travaux d'élagage**

Alain POURNIN informe que le chantier d'élagage débutera la semaine prochaine. Concernant les arbres situés à proximité des lignes basse tension et HTA, l'intervention sera assurée par Enedis en 2026.

#### **11. Projet photovoltaïque**

Monsieur le Maire annonce que la déclaration préalable déposée par l'entreprise chargée de l'installation des panneaux photovoltaïques a été refusée par le Préfet. De plus, le Conseil Municipal ne soutenait plus le projet, les conditions initialement prévues n'étant plus respectées.

Fin de la séance 21h30.